

La validation des acquis de l'expérience – VAE – est un dispositif permettant de valider l'expérience professionnelle ou personnelle par l'obtention, en tout ou partie, d'un diplôme. Cette expérience, doit impérativement être en lien avec le diplôme visé.

Certification d'enseignant du premier degré, enregistrée au RNCP (Répertoire National de la Certification professionnelle), Niveau 6, NSF 333.

OBJECTIFS

- Mettre en cohérence sa certification avec son niveau de responsabilité
- Développer l'employabilité et participer à la sécurisation du parcours professionnel
- Contribuer à une reconversion professionnelle ou à un retour à l'emploi
- Devenir acteur de son évolution professionnelle

PRÉREQUIS

- Justifier d'une expérience professionnelle d'au moins un an, en rapport étroit avec le diplôme visé d'enseignant du premier degré

PUBLIC VISÉ

- Enseignants déjà en poste
- Anciens élèves de la Formation théorique/académique de l'ILFM
- Directeurs d'écoles

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Positionnement et validation du projet
- Dépôt du dossier de recevabilité
- 3 entretiens de suivi par l'ILFM et constitution du livret de preuves
- accompagnement optionnel par un coach

ÉVALUATION

- Étude du livret de preuves par un jury
- Soutenance devant ce même jury
- Validation totale ou partielle (un ou plusieurs blocs de compétences)

VALIDATION

- Certification d' "enseignant du premier degré"

CALENDRIER

- 8 à 12 mois entre accord de recevabilité et le passage devant le jury.
- Jury : mi-juin

LIEUX

- 120 avenue du Général Leclerc 75014 Paris

TARIFS

- Frais de dossier : 80€
- Frais d'inscription et de suivi : 300€
- Frais de jury : 650€
- Frais d'accompagnement : selon la formule choisie

INSCRIPTION

- Lettre de motivation + C. V.
- Entretien de positionnement (tests de connaissances et de compétences)
- Dossier de recevabilité
- Entretien d'inscription sous 1 mois

1^{re} étape
Prise de contact
et positionnement

2^e étape
Recevabilité

3^e étape
Inscription

4^e étape
Livret de preuves

5^e étape
Jury

- Premières informations par téléphone
- Envoi du CV et d'une lettre de motivation : ilfm-vae@fondationpourlecole.org
- Entretien de positionnement (tests de niveau en français et mathématiques)
- Remise du livret de recevabilité à compléter

- Envoi du dossier de recevabilité complété et d'un chèque de 80 €
- Étude du dossier par la commission de recevabilité → Accord ou refus de recevabilité
- Si accord, proposition de date pour l'entretien d'inscription et envoi des documents pour préparer l'entretien :
 - guide du candidat
 - référentiel de compétences de la certification
 - ligne du temps)

- Entretien avec le responsable accompagnement VAE de l'ILFM
- Envoi de la fiche d'inscription et des frais d'inscription et de suivi de 300 €
- Accord des deux parties sur la faisabilité du projet et les conditions d'accompagnement
- Remise des documents pour rédaction du livret de preuves (livret de preuves et conseils de rédaction)
- Date de passage devant le jury

- Rédaction du livret de preuves par le candidat (délai de 8 à 16 mois)
- Possibilité d'accompagnement par l'ILFM :
 - accompagnement collectif
 - accompagnement individuel par un coach certifié
 - relecture du livret et accompagnement pour la soutenance
- sinon, 3 entretiens téléphoniques pour le suivi de la démarche

- Dépôt du livret de preuves 6 semaines avant la tenue du jury et des frais de jury pour un montant de 650 €
- Examen du livret de preuves par chacun des membres du jury
- Soutenance de votre livret et preuves et mise en situation professionnelle devant le jury à la date fixée par l'ILFM
- Résultats dans les 2 semaines suivant l'entretien avec le jury:
 - validation totale : le jury décide d'attribuer la totalité du titre
 - validation partielle : le jury décide de n'accorder qu'une partie du titre et précise le type d'expérience ou la formation complémentaire nécessaire

LES DÉLAIS D'ACCÈS

- Vous serez contacté dans les 15 jours suivant votre demande d'inscription (étape 1).
- Délai d'accès 12 mois après l'accord de recevabilité.

LES RÉFÉRENTS

- Marie-Astrid DURNERIN, référente VAE pour l'ILFM, responsable du suivi des candidats, certifiée « enseignante du 1er degré »
- Accompagnateur VAE, en charge de l'accompagnement optionnel
- Le candidat est invité à identifier un expert professionnel (responsable hiérarchique, collègue, ou autre) qui pourra l'aider dans sa démarche